

Dossier suivi par :
Cabinet du Maire
01.60.92.80.03
David.ros@mairie-orsay.fr

Orsay, le 4 mai 2012

Le Maire

Monsieur Jean-Christophe PERAL
Conseiller municipal
159 bd de Mondetour
91400 ORSAY

Monsieur le conseiller municipal du groupe « Orsay en liberté », je souhaitais répondre à vos questions du dernier conseil municipal du 21 mars dernier, à travers ce courrier.

Permettez-moi de commencer au préalable par une mise au point quant à un usage « raisonnable » des questions diverses du Conseil municipal. En effet, vous connaissez mon attachement à faire vivre la démocratie dans sa forme la plus aboutie : de nombreux actes témoignent de cet état d'esprit et de la rupture de fonctionnement qui prévalait avant mon élection de mars 2008. Néanmoins, vous comprendrez aisément que cette liberté de parole et d'écrits a ses limites. Comme vous me l'aviez vous-même signalé – pour ne pas dire reproché – lorsque vous apparteniez à la majorité municipale, les écrits des minorités sont publiés même lorsqu'ils tutoient des contre-vérités grossières. Je l'accepte malgré tout, tant que les lois concernant les insultes publiques, les propos diffamatoires, le racisme ou la xénophobie ne sont pas bafouées. De même, en tant que premier magistrat de la commune, je suis garant de la bonne tenue des travaux et des dossiers municipaux, et en premier lieu du Conseil municipal. Je ne saurai accepter – et je le dis avec fermeté et sérénité, sans aucun énervement particulier – que ces séances de délibération soient prises en otage, particulièrement au moment des questions diverses, pour servir des ambitions politiques, aussi légitimes soient-elles.

C'est pour cela et uniquement pour cette raison, contrairement à vos récents écrits, que je vous réponds quelques jours avant le prochain conseil municipal. En effet, le temps consacré aux questions diverses ne devrait pas dépasser 5 à 10 minutes (réponses comprises) par conseiller municipal. Vous conviendrez que si chaque conseiller municipal utilisait ce temps, la séance durerait dans des proportions déraisonnables.

Ainsi, soit vos questions orales sont courtes et permettent des réponses aussi courtes en séance, voire par écrit dans les jours immédiats qui suivent, soit elles sont écrites.

Dans ce dernier cas, soit elles sont envoyées au secrétariat général au plus tard 72 heures avant le conseil municipal (soit le vendredi soir) afin que je puisse vous apporter les réponses les plus précises possible au cours du conseil municipal, soit elles sont lues au conseil municipal, réceptionnées et une réponse est alors apportée par le maire au conseil municipal suivant. Compte tenu du déroulement du dernier Conseil municipal, c'est bien dans cette dernière catégorie que se situe ce présent courrier.

Je ne doute pas que votre sens de l'intérêt commun, vous permettra de respecter au mieux cette règle, sans que nous n'ayons besoin de délibérer spécifiquement afin de modifier notre règlement intérieur quant au déroulé du Conseil municipal sur ce point précis.

1- Réponse concernant la question « Esplanade » :

Vous avez raison, ce dossier est particulièrement complexe, car le parking Dubreuil mélange sur plusieurs niveaux des places de nature privée et d'autres de nature publique, dans un cadre juridique propice à interprétations, voire à contentieux.

Le syndicat de copropriété et les représentants du conseil syndical ont des échanges réguliers avec les services de la municipalité, par oral et par écrit afin d'aboutir à une situation pérenne satisfaisant à la fois l'intérêt des copropriétaires et celui bien entendu des orcéens. Je m'attache à ce que chaque question posée aboutisse à une réponse dans ce cadre. Si une réponse n'est pas apportée par écrit, c'est sûrement par ce qu'un écrit de la mairie sur certains points ne peut être fourni que lorsque la mairie obtient par ailleurs satisfaction sur des points qu'elle juge fondamentaux. Vous comprendrez, comme j'ai eu l'occasion de le dire à des précédents conseils municipaux, que certains éléments ne pouvaient à ce stade être rendus publics.

J'ai moi-même rencontré Monsieur Pirot à plusieurs reprises ; notre dernière rencontre ayant eu lieu le 22 mars, le lendemain du Conseil municipal dans l'optique de l'Assemblée générale du mardi 9 Avril. Suite à cette entrevue, j'ai écrit une lettre de 4 pages, qui a été rendue publique au cours de cette assemblée générale (dont une copie vous est annexée).

Au vu de nos derniers échanges et de la prise de position publique de M. Pirot, j'ai bon espoir qu'une solution soit trouvée prochainement, conforme au cahier des charges.

Concernant la Délégation de Service Public, je vous confirme qu'il y aura bien un nouvel appel d'offres, six mois avant l'échéance du contrat actuel.

Nous aurons alors l'occasion d'utiliser toutes les compétences en interne, et notre conseil juridique afin de déterminer les meilleures conditions d'instauration d'une DSP dans la forme la plus appropriée..

2- Réponses concernant la question « Boucher de Mondétour ».

Aujourd'hui, le droit de préemption urbain était le seul que nous puissions utiliser. Il aurait coûté à la commune 385 000 €. Au delà du coût de cette somme jugée excessive au regard des finances de la commune, le recours au droit de préemption dans ce cas était par ailleurs contestable, juridiquement parlant, compte tenu de la non définition d'un projet d'intérêt général communal sur les dites parcelles.

En revanche quant à la question d'avenir, concernant votre proposition de « sauvegarde de commerce de proximité », vous avez déjà eu la réponse, que je m'apprêtais à vous formuler par oral lors du dernier conseil, si vous aviez été plus concis, c'est une « si bonne » proposition qu'elle a été adoptée en 2006. A ce jour le local commercial est préservé, et nous aurons toute faculté de préempter si il venait à être mis en péril. Sachez que j'ai sollicité d'ores et déjà des commerçants qui seraient susceptibles de s'implanter dans ce local néanmoins, je ne vous cache pas que la situation économique d'une part, et le potentiel commercial du quartier de Mondétour d'après ces dites personnes n'ont pas abouti à de réponse favorable et ferme à ce jour.

Par ailleurs, je rajouterai que si l'on peut comprendre que vous n'étiez pas au courant de cette existence de « sauvegarde de commerce de proximité », malgré le temps que vous consacrez à un dossier que vous jugez de première importance, il est plus étonnant que les deux cosignataires de l'article de votre blog n'étaient pas au courant d'une disposition votée en 2006, alors même qu'ils étaient maire adjoints de l'équipe municipale précédente.

3- Réponses concernant « Construction au 63 boulevard de Mondétour ».

Le règlement interdit bien la suppression de places de stationnement. Cette interdiction ne concerne cependant que le terrain du pétitionnaire. Permettez-moi de vous rappeler que les places sur le domaine public ne peuvent être prises en compte dans ce cadre car elles relèvent du code de la voirie routière et non du code de l'urbanisme.

Le projet mentionné comporte 3 places commandées, les 9 autres étant directement accessibles à partir de la rue. Vous noterez, cependant que les places de l'avenue de la Cure d'Air, à cheval sur le trottoir et non délimitées ne sont pas de même nature que celles du boulevard de Mondétour qui sont quant à elles délimitées. Cependant cela aboutit dans les faits à la « perte » de 3 places de stationnement (même si par ailleurs ces dernières pouvaient être utilisées par les résidents de la précédente construction).

Face à cette utilisation effectivement quelque peu abusive de la règle, nous avons décidé, comme il vous l'a été indiqué, de proposer une modification qui limitera à 5.5 mètres le linéaire de voie publique utilisé pour l'accès à un terrain privé, ce qui réglera à l'avenir ce type de situation.

En ce qui concerne les places commandées : elles correspondent aux logements. Un logement a deux places d'affilées. Ce sont donc les personnes au sein d'un logement qui devront s'accorder. Il n'est donc nullement question de supprimer ce type de place ce qui déplacerait le problème, et surtout qui créerait des difficultés importantes notamment pour des pavillons ...

Au sujet des 17 logements évoqués et des places de stationnement correspondantes, à proximité de la place « pierre Lucas » : le nombre de places prévu par logement autour du marché est inférieur à celui sur le reste de la zone. Cette disposition reste identique à celle du POS précédent qui visait à permettre une densification de l'habitat dans la zone de commerces de proximité.

Dans ce cadre, et pour éviter d'éventuelles difficultés pour les commerçants que vous avez raison d'anticiper, sachez que l'équipe municipale réfléchit à la mise en place d'une zone bleue dans le prolongement de l'action menée sur d'autres zones de la ville depuis juin 2011.

Par ailleurs, vous parlez d'une multiplication de projets et faites un peu rapidement le lien entre ce projet et celui du 63 du Boulevard de Mondétour. En effet, je me permets tout de même de vous rappeler que le projet du 63 bd de Mondétour doit avoir 12 places pour 6 logements, grâce à la mise en place du PLU.

Je constate également, avec plaisir, que vous vous intéressez maintenant un peu plus au PLU que lorsque vous étiez dans la majorité. Bien-sûr, ces documents sont perfectibles - comme nous même d'ailleurs - qu'ils doivent vivre, évoluer et c'est pour cela que des ajustements réguliers des PLU en vigueur ont lieu sur la totalité des communes. La ville d'Orsay procèdera en ce sens à une modification de notre outil d'urbanisme. Je ne doute pas une seule seconde que vous saurez apporter votre contribution d'élus à l'amélioration dudit document.

Enfin, quant aux prix de sortie des appartements sur notre commune que vous jugez trop élevés, je ne peux que partager vos regrets. Il n'est toutefois pas du ressort de la commune de les fixer, mais qu'en revanche, le travail commun que nous avons initié avec l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) vise à accompagner la commune dans sa volonté d'offrir un « réel et accessible » parcours résidentiel aux Orcéens.

4- Réponses concernant « Commission à Mondétour / sens de circulation ».

Tout d'abord, je me réjouis de voir que nous partageons le même souci de « répondre au plus vite aux problèmes d'insécurité pour les piétons et les véhicules au croisement de l'allée des Piverts, avenue des Bleuets et Avenue des Coquelicots ». Face aux difficultés rencontrées, une première solution sera apportée. Elle a été évoquée lors du conseil de quartier de Mondétour et a fait l'objet d'une présentation plus détaillée au cours de la commission du jeudi 22 mars, à laquelle, sauf erreur de ma part, vous faisiez partie. Il a été convenu de procéder par étapes, comme décrit dans le bulletin municipal du mois de mai. Ainsi « *une première phase de test de 6 mois dès le 4 juin avec la mise en sens unique expérimentale de la rue des Coquelicots à partir de l'avenue des Bleuets en direction du boulevard de Mondétour.*

L'expérimentation se poursuivra à l'automne jusqu'au début de l'année 2013, par une 2^{me} phase qui verra la mise en sens unique d'une partie de l'avenue des Bleuets entre l'avenue des Coquelicots et l'avenue de la Concorde en direction de la rue de la ferme ».

Tout ce travail sera accompagné des modalités d'information et d'évaluation nécessaires au bon déroulé de l'expérimentation.

Une seconde question se pose en toile de fond: celle de la circulation sur l'avenue des Piverts. Comme vous le soulignez, toute décision de changement appartient au maire des Ulis.

Je ne reviendrais pas sur l'historique de ce dossier et les raisons de cette situation, que je saurai rappeler le cas échéant.

Je ne reviendrais pas non plus sur vos suggestions méthodologiques qui s'avèrent en l'occurrence totalement inopportunes et fort déplacées. Car croyez bien que ni moi, ni Madame le maire des Ulis, contrairement à vos dires, sommes « enclins à vouloir satisfaire une partie de nos électeurs » dans des logiques purement électoralistes. Sachez simplement que s'il est possible de trouver une solution, elle sera trouvée dès que possible et dans l'intérêt de tous les Orcéens concernés, loin de toute démagogie populiste. C'est comme cela – et exclusivement comme cela – que j'envisage mes fonctions de maire, sur l'ensemble de la commune en général, et à Mondétour en particulier. J'espère sincèrement que les sirènes de vos ambitions ne vous laisseront pas sourd à cette musique de la raison.

5- Réponses concernant « mauvaise qualité de la résolution des photos mis en ligne sur le site de la mairie et notamment sur le mag. ».

Le site est un nouvel outil qui offre, comme vous vous en êtes sûrement rendu compte, de nouvelles possibilités mais qu'il s'agit aussi d'améliorer au fur et à mesure de son utilisation.

En ce qui concerne la résolution des photos sur le magazine, il y a deux aspects soulevés par votre question : la qualité des images sur le site et la qualité des images dans le pdf du mag, qui appelle 4 remarques de ma part.

1- Toutes les images utilisées sur le site sont des images JPG adaptées à l'usage WEB, de qualité suffisante pour leur visualisation en ligne (des images en haute définition –vu la quantité– sont trop lourdes et nécessiteraient un temps de chargement qui nuirait à la navigation).

2- Toutes les images sur le site (notamment dans la rubrique dédiée "Orsay en images") sont de bonne qualité, elles correspondent à des photos prises avec un reflex numérique en HD et retaillée en JPG haute résolution.

3- Les images incorporées dans les PDF du magazine municipal sont quant à elles en effet détériorées par la compression nécessaire du document. Un magazine de 20 pages en PDF sans compression serait très lourd à charger. Sans parler du fait que nous tenons à les garder consultables en archives sur le site, ce qui constitue à la longue une longue liste de documents. Cependant, le service communication travaille à optimiser la décompression opérée sur les fichiers. Jusqu'au mois de mai, ces fichiers nous étaient fournis par notre prestataire après le B.A.T. Maintenant que nous avons repris en interne la gestion du fichier, nous travaillons sur une compression en PDF avec moins de perte.

4- En plus de 4 ans, nous n'avons jamais reçu une seule remarque d'usager quant à la qualité des photos sur le site.

Néanmoins, vos difficultés rencontrées, votre expertise sur ce sujet pourrait être utiles à un bulletin, qui se veut être sans cesse en amélioration, en recherche de toujours plus de qualité, comme en témoigne le récent prix obtenu.

Au mois de mai, nous avons maqueté le 1^{er} mag. En fin de mois nous en serons au stade du PDF : nous évaluerons à nouveau en interne alors la qualité possible de conversion en PDF.

6- Réponse concernant Annoncer changements « d'affectations des élus » en CM,

Je vous fournis la liste du compte tenu des délégations des maire adjoints et des conseillers municipaux délégations :

- Madame Marie-Pierre Digard, 1^{ière} adjointe chargée du Développement durable et de la démocratie participative
- Monsieur Jean-François Dormont, 2^{ème} adjoint chargé des affaires générales, des finances et du personnel communal
- Madame Catherine GIMAT, 3^{ème} adjoint chargé de l'environnement, des transports et des circulations
- Monsieur Joël Eymard, 4^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme et des travaux
- Madame Elisabeth DELAMOYE, 5^{ème} adjointe chargée de la Petite enfance, des affaires scolaires et péri-scolaires
- Monsieur David SAUSSOL, 6^{ème} adjoint chargé du développement économique, du commerce et de l'emploi
- Madame Ariane WACHTAUSEN, 7^{ème} adjointe chargée des affaires sociales, des solidarités et de la santé.
- Monsieur François ROUSSEAU, 8^{ème} adjoint chargé des sports
- Madame Michèle VIALA, 9^{ème} adjointe chargée de la Culture

- Madame Claudie MORY – Conseillère déléguée aux Relations internationales et des relations avec l'Université
- Monsieur Stanislas HALPHEN, conseiller délégué en charge des bâtiments, des voiries et des équipements communaux
- Madame Mireille RAMOS, conseillère déléguée à la Jeunesse et les personnes âgées
- Madame Claude Thomas-COLLOMBIER, conseillère déléguée en charge des fêtes, animations et de la vie associative
- Madame Eliane SAUTERON, conseillère à la Formation du personnel et de la communication interne
- Monsieur Alexis Foret, conseiller délégué en charge des services de proximité

7- Réponse concernant « Tenue des bureaux de vote ».

Les bureaux de vote seront organisés afin de permettre au maximum aux élus, dont vous même de concilier de la meilleure façon possible vos fonctions de conseiller municipal et vos charges parentales. Nous avons et essaierons de satisfaire au maximum ce « cahier des charges » vous concernant. Ainsi, notamment il a été possible de tenir les bureaux de vote des deux tours des élections présidentielles, sans vous mobiliser.

Je vous confirme qu'il n'est pas toujours aisé d'être maire et père à la fois.

David ROS



Maire d'Orsay,
Vice-président du conseil général de l'Essonne

Orsay, le 28 mars 2012

Direction Générale Des Services
Secteur Aménagement durable
Affaire suivie par : B. Danel
01.60.92.81.05 / baptiste.danel@mairie-orsay.fr
Réf. : DR/BD/LJ 120318

Monsieur Denis PIROT
8 rue Basse
ROSOY SUR AMANCE
52400 HAUTE AMANCE

Monsieur le Président du Conseil Syndical de la Résidence de l'Esplanade,

Suite à de nombreuses réunions avec mes services ou moi-même, vous m'avez adressé par courriel du 13 janvier un « cahier des charges » d'un protocole d'accord visant à assainir la situation du Parc de stationnement Dubreuil et du Passage du Chemin de Fer qui nous occupe depuis mon arrivée en mairie.

La présente est pour moi l'occasion de « coucher » sur papier l'ensemble des éléments de notre rendez-vous du 22 mars dernier en mairie.

Avant toute chose, je vous confirme l'intérêt total que je porte à ce dossier et me permets de vous renouveler l'expression de mon ressentiment face aux écrits et propos accusateurs que vous tenez sur ma volonté de solutionner cette situation.

Comme je vous l'ai indiqué à de nombreuses reprises, j'ai hérité et eu à gérer un dossier compliqué que la précédente municipalité a refusé de traiter sérieusement à l'approche de l'échéance électorale municipale. Si je reconnais qu'il aurait été préférable d'agir autrement, en vous associant plus étroitement à ce dossier et notamment au montage de la Délégation de Service Public, je vous confirme qu'aucune charge ne peut être retenue à l'encontre de la municipalité qui a toujours assumé ses responsabilités en dépit d'un contexte qui ne facilite pas la gestion sereine du parc de stationnement Dubreuil. Je vous réitère ma proposition de mise en place d'un comité de suivi tripartite (Copropriété, Délégué, Mairie) se réunissant régulièrement pour faire le point sur la vie du parc de stationnement et des sujets annexes.

En revanche, je vous confirme également que la responsabilité de la copropriété est clairement engagée par le non-paiement des charges de gestion du parc public, et ce, au-delà du débat que j'accepte sur leur juste valorisation.

Vous le savez, je n'ai qu'un objectif : trouver un accord qui ne pénalise aucune des parties et qui permette d'envisager sereinement l'avenir de cet équipement important pour la commune.

Gage de cet engagement de la commune aux côtés des copropriétaires de la Résidence de l'Esplanade, j'ai annoncé la mise à disposition d'un budget de 10 000 € en 2011 puis de 100 000 € en 2012 et 2013. Cet engagement financier doit être apprécié à sa juste valeur car il représente un effort très important. Par ailleurs, je vous confirme que nous travaillons actuellement pour multiplier cet effort de la collectivité en obtenant des subventionnements du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) pour la rénovation du parc de stationnement. Cette démarche devrait aboutir au cours de l'été, dans le cadre du renouvellement de l'agrément du Parking d'Intérêt Régional (PIR).

Ces éléments précisés, j'en reviens à la question de l'accord que nous souhaitons trouver collectivement avec la société Effia, exploitant de la délégation de service public de stationnement. En ce sens, je vous confirme ma proposition d'en accepter les modalités suivantes :

1. Charges de gestion.

Je suis satisfait que nous ayons pu nous accorder sur un montant forfaitaire, basé sur le critère d'utilité, de 12 € TTC / place / mois, étant entendu que cet accord s'applique sur l'ensemble de la durée du contrat de DSP (5 ans, de septembre 2008 à septembre 2013). Ce montant induit un différentiel avec les charges réelles que la mairie a accepté de prendre à son compte toujours au regard du critère d'utilité.

Ces charges de gestion sont dues par les copropriétaires à la société Effia conformément aux termes de la Délégation de Service Public depuis septembre 2008. Leur paiement se fera donc selon des modalités convenues entre la copropriété et la société Effia, délégataire du service public. Je vous confirme être favorable à votre proposition de paiement tous les 6 mois échus. Je précise à cette étape que votre proposition d'imputation de l'eau et de l'assurance dans le montant global de votre contribution financière est inenvisageable en raison des règles de comptabilité publique qui interdisent de telles pratiques.

Toujours sur la question tarifaire, je vous confirme que le remplacement du matériel de péage permettra d'envisager une révision et surtout la restructuration des tarifs en vigueur dans le parc de stationnement public.

2. Questions juridiques.

Je vous propose de laisser nos conseils respectifs traiter, dans le cadre de la rédaction de l'accord, différents points qui relèvent directement de leurs compétences, tels que l'ensemble des clauses juridiques et pénales qui découleront de la forme juridique de notre accord qu'ils nous conseilleront.

Il me semble également opportun de laisser à leur appréciation les modalités de l'échelonnement des paiements en suspens.

3. Consommation d'eau.

Il est, en effet, anormal que les copropriétaires supportent cette consommation à la place de la mairie. Suite à un devis de la Lyonnaise des eaux, deux compteurs divisionnaires vont être installés pour mettre fin à cette situation.

Il en découle que dorénavant la mairie prendra à sa charge (par l'intermédiaire du gestionnaire du parc de stationnement) la consommation constatée par le relevé des compteurs.

Concernant les années antérieures, je vous confirme mon souhait de dédommager la copropriété sur la base d'une estimation annuelle s'appuyant sur une année pleine constatée par compteurs depuis l'année 2008.

4. Assurance du parc de stationnement.

Je prends bonne note de votre proposition de ne pas procéder à l'« apurement des charges d'assurance assumées par la copropriété ». Je m'en félicite car, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'exprimer, ceci est (et cela vaut pour toutes les dépenses engagées pour le compte de la mairie sans son accord) tout à fait incompatible avec les règles de comptabilité publique.

Je suis par ailleurs dans l'obligation d'écarter votre proposition de prise d'un assureur unique car, comme vous le savez, l'assurance de la mairie fait l'objet d'une mise en concurrence régulière. Rien ne vous empêcherait néanmoins de contractualiser avec l'assureur de la mairie.

5. Sécurité.

Vous m'avez saisi depuis plusieurs mois de divers faits montrant un accroissement de l'insécurité dans le parc Dubreuil. Je tiens à contredire vos accusations de laxisme. Je suis particulièrement préoccupé par cette situation et ai sollicité la police municipale ainsi que la police nationale pour un renforcement des rondes de surveillance, y compris dans le parc de stationnement, qui plus est, de manière banalisée et à différents horaires du jour ou de la nuit.

D'une manière très concrète, j'ai fait commander les travaux sur les portes extérieures donnant sur le passage public. Au cours des prochaines semaines, les huit portes seront remplacées ou renouvelées et renforcées pour éviter les intrusions dans le parc par le passage. Je précise que ces travaux seront beaucoup plus ambitieux que ceux proposés par l'entreprise Moulin qui n'a jamais donné suite à nos différentes relances.

Par ailleurs, la société Effia vient de m'annoncer qu'elle allait procéder à une amélioration par modernisation et augmentation du système de vidéosurveillance du parc de stationnement.

Enfin, toujours concernant le volet sécurité, je souhaite profiter des travaux de rénovation du parc de stationnement et des subventions du STIF pour étudier la possibilité de mettre en place un système d'ouverture et de fermeture de l'entrée véhicule sur le boulevard Dubreuil permettant son ouverture à la demande y compris aux heures d'affluence. J'ai pris bonne note de votre intérêt pour cette évolution.

Comme je vous l'ai indiqué, j'ai bon espoir pour que ces mesures aient un effet significatif sur la sécurité réelle et le sentiment de sécurité dans le parc de stationnement.

6. Structure.

Notez par ailleurs que nous ferons étudier la réparation du joint de dilatation endommagé au 3ème étage dans le cadre des financements que nous comptons obtenir du STIF.

Ce préalable levé, il sera temps, comme nous l'avons vu ensemble le 22 mars dernier, de réfléchir au regroupement des places de stationnement des copropriétaires réparties aux niveaux -1, 0 ½, 1 ½ et 2 ½, au sein de ce niveau 3. Je suis en effet convaincu que seule cette réorganisation est de nature à clarifier de manière pérenne les relations entre les parties publiques et privées du parc de stationnement.

Cette dissociation des deux entités du parc de stationnement soulèvera la question de la porte d'entrée du parc route de Chartres que vous m'avez signalée comme hors d'âge et non conforme aux règles de sécurité.

7. Passage du Chemin de Fer.

Ce passage public est l'autre élément fondamental du cadre de vie de la Résidence de l'Esplanade et constitue à lui seul un enjeu d'importance.

J'ai pris bonne note de votre demande de suppression de l'enclos à containers dans le bas du passage. Malheureusement, à ce jour et en dépit de réflexions intenses, je n'ai aucune solution

alternative pour déplacer ce dispositif d'une utilité majeure pour les commerçants du boulevard Dubreuil. Je reste néanmoins preneur de toutes les bonnes idées et ne peux que réitérer ma proposition de faire évoluer cet enclos à l'image de ce qui a été fait au niveau de la Poste dans le centre-ville.

Concernant le nettoyage de ce passage très fréquenté par le public, je vous confirme d'une part qu'un équipier est affecté quotidiennement à cette tâche. Je prends note de votre remarque concernant l'efficience dans la qualité du travail fourni, qui ne répond pas à vos attentes. Des mesures ont été prises dans le sens d'une amélioration de ce dernier.

A propos du trafic automobile dans le passage, nous avons convenu qu'il serait utile d'attendre la fin du chantier de la Villa Charlotte. Je tiendrai cet engagement de revenir vers les riverains du passage pour déterminer les meilleures modalités de limitation du trafic dans ce passage public à l'issue des travaux.

Enfin, si le réaménagement global du Passage du Chemin de Fer est aujourd'hui hors de portée financière de la commune, j'ai demandé à mes services de travailler à une amélioration sensible de son aspect et de son confort. Comme je m'y suis engagé, je reviendrai prochainement vers vous pour vous proposer un projet qui pourrait se concrétiser à partir de l'été 2012 et qui consisterait au remplacement des bacs à fleurs en béton par des balustrades ouvragées en acier thermo-laquée d'une part et au remplacement des luminaires par un matériel uniformisé proposant un éclairage de meilleure qualité et peu énergivore grâce à la technologie « LED ». Au regard des premiers éléments qui m'ont été présentés, j'ai bon espoir pour que ce projet de qualité emporte votre adhésion ainsi que celle de vos copropriétaires lors d'une réunion sur site.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président, si les discussions ont pu vous paraître longués, des solutions se font jour pour aboutir prochainement sur ce dossier des plus complexes. Depuis le début de nos échanges, je me suis engagé à résoudre ce problème dont j'ai hérité et les éléments que je vous apporte aujourd'hui me semblent de nature à y aboutir. Seulement, j'ai besoin des copropriétaires pour y arriver. Sans la bonne volonté de l'ensemble des parties prenantes, cela ne sera pas possible. J'ai peu évoqué la société Effia dans cette correspondance, mais je peux vous assurer qu'elle est prête, à compter de la reprise des paiements de votre part, à apporter son concours, son savoir-faire mais également des moyens pour améliorer nettement la situation du parc de stationnement. La reprise des paiements de votre part nous permettra également d'exiger une qualité de prestation irréprochable.

Vous assurant de ma totale détermination et sachant pouvoir compter sur votre sens des responsabilités, je reste à votre écoute pour l'organisation d'une rencontre associant les conseils des trois parties afin d'engager concrètement le travail de rédaction de cet accord.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil Syndical de la Résidence de l'Esplanade, à l'assurance de ma considération distinguée.

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil Général de l'Essonne



Copies : Mme Caroline Lesselbaum (Nexity Longjumeau)
M. Lionel Monteil (Passage du Chemin de Fer)